

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FLORALYS DOMICILE

Association

Esplanade Centre Tertiaire de l'Arsenal
62 rue Saint Sulpice
59500 DOUAI

Exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
ZAC DU LUC – Rue Albert Einstein
CS 10 124
59187 DECHY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FLORALYS DOMICILE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'association FLORALYS DOMICILE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FLORALYS DOMICILE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

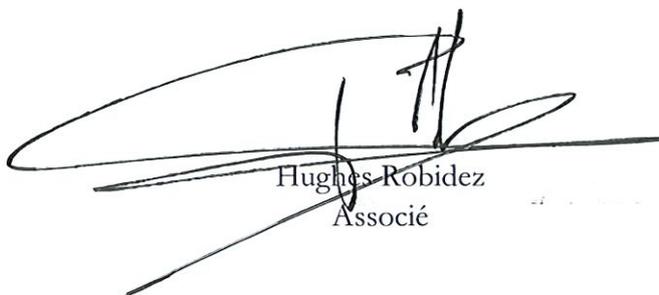
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Exercice clos le 31 décembre 2022

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 2 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton**Membre français de Grant Thornton International**

Hughes Robidez
Associé

ACTIF	2022			2021
	BRUT	AMORTISS.	NET	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	181 952,07	181 952,07	-	5 398,20
Av,et acomptes sur immo,incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Médical			-	-
Autres Immobilisations	146 112,21	126 078,05	20 034,16	38 934,67
Sous total	328 064,28	308 030,12	20 034,16	44 332,87
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de Participation	32 015,00	-	32 015,00	32 015,00
Dépôts et Cautionnements Versés	1 374,00	-	1 374,00	1 374,00
Prêts	186 585,00	-	186 585,00	169 903,00
Sous total	219 974,00	-	219 974,00	203 292,00
TOTAL I	548 038,28	308 030,12	240 008,16	247 624,87
STOCKS				
Matières Premières et Autres Approv,				
CREANCES				
Fournisseurs - avoir à recevoir	-	-	-	8 603,54
Créances Clients et Comptes Rattachés	535 478,43	10 622,04	524 856,39	417 604,34
Autres	254 673,55	-	254 673,55	92 852,81
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-
DISPONIBILITE	1 586 725,42	-	1 586 725,42	2 007 855,53
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	75 708,91	-	75 708,91	82 132,27
TOTAL II	2 452 586,31	10 622,04	2 441 964,27	2 609 048,49
TOTAL ACTIF	3 000 624,59	318 652,16	2 681 972,43	2 856 673,36

PASSIF	2022	2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs	76 224,51	76 224,51
Réserves :		
Réserve légale		
Autres	408 164,10	408 164,10
Report à nouveau	125 381,95	115 495,71
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-	240 877,66
TOTAL I	607 222,23	609 770,56
TOTAL II	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000,00	52 300,00
TOTAL III	30 000,00	52 300,00
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts et Dettes Auprès Etablissements de Crédit	4 254,34	55 071,63
Emprunts et dettes financières diverses		
Cautionnements reçus		
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	502 217,71	432 695,35
Dettes Fiscales et Sociales	1 229 795,31	1 311 821,75
Autres Dettes	308 482,84	395 014,07
TOTAL IV	2 044 750,20	2 194 602,80
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL V	-	-
TOTAL PASSIF	2 681 972,43	2 856 673,36

	2022	2021	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	5 415 369,24	5 380 495,14	2 143,71	2 140,93
Production vendue (biens et services)	5 415 369,24	5 380 495,14		
Dotation globale			2 143,71	2 140,93
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	714 135,90	320 251,35		
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 028,77	1 241,95	270,43	700,41
Autres produits	1 028,77	1 241,95		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de ch	339 998,14	354 337,70		
REPRISES SUR PROVISIONS	5 125,85	20 082,53		
TRANSFERT CHARGES	334 872,29	334 255,17		
TOTAL I	6 470 532,05	6 056 326,14	1 873,28	1 440,52
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	844 747,99	803 764,87		
Achats Stockés d'Approvisionnement	57 317,27	56 372,50		
Variation de Stocks				
Autres Achats et Charges Externes	787 430,72	747 392,37		
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	387 977,28	315 227,90	139 310,12	9 346,75
Sur Remunération	387 977,28	315 227,90		
Autres				
CHARGES DE PERSONNEL	5 360 293,38	4 776 745,79	161 610,12	118 355,75
Salaires et Traitements	4 403 352,92	4 110 691,85		
Charges Sociales	956 940,46	666 053,94		
PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	4 042,03	5 607,60		
CHARGES DE GESTION COURANTE	262,50	360,64	3 000,00	-
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	36 240,60	33 537,95		
Immobilisations	25 618,56	28 412,10		
Créances clients	10 622,04	5 125,85		
Dot. prov expl				
PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR				
TOTAL II	6 633 563,78	5 935 244,75	158 610,12	118 355,75
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 163 031,73	121 081,39	-2 548,33	240 877,66
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)			-161 158,45	122 521,91
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION				4 509,00
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE			22 300,00	104 500,00
PRODUITS DE CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF				-
QUOTE PART DE SUBVENTIONS SUR LE RESULTAT				
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS				9 346,75
REPRISE PROVISIONS				
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
TOTAL V			161 610,12	118 355,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
PENALITES, AMENDES FISCALES			3 000,00	-
VALEUR NETTE COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES				
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES				
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS				
TOTAL VI			3 000,00	-
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			158 610,12	118 355,75
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)			6 634 285,88	6 176 822,82
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)			6 636 834,21	5 935 945,16
EXCEDENT/PERTE DE L'EXERCICE			-2 548,33	240 877,66

ANNEXE

Au Bilan avant répartition de l'Exercice clos le **31 DECEMBRE 2022**, le total net est de **2 681972.43 €** et le résultat figurant au compte de résultat de l'exercice, met en évidence un déficit de **2548.33 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les notes (ou les tableaux) N°1 à 13 ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 06 Avril 2023 par le Conseil d'Administration.

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Sur l'année 2022, l'Etat a prolongé la période de sortie de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 Juillet 2022. L'objectif étant de contenir une reprise de l'épidémie de covid-19, en nous imposant notamment une limitation des déplacements, donc de restreindre la prospection de nouveaux bénéficiaires. De ce fait, le maintien de l'activité reste fragile sur le premier semestre 2022.

- LE CONTEXTE GEOPOLIQUE

Les évènements géopolitiques en cours sur le sol Européen, ont introduit un contexte inflationniste supérieur à la moyenne historique. Cela indique une hausse des prix qui balaie le pouvoir d'achat. Par conséquent, les bénéficiaires préfèrent réduire les heures d'intervention, afin de pouvoir retrouver un équilibre financier, d'où la baisse de notre chiffre d'affaire.

CHANGEMENT DES TARIFS

Sur l'année 2022, les tarifs ont fait l'objet d'une revalorisation de 2% en conformité avec l'autorisation du ministère des finances, suivant l'arrêté du 18 Décembre 2021, qui accorde une augmentation d'au maximum 3.05%.

Les tarifs APA et PCH restent inchangés, pour un montant horaire de 22€, auquel s'ajoute une majoration du tarif des heures d'aide à la personne de 2.82 €, plafonnée sur la base de 10 % de l'ASPA.

Les tarifs des autres caisses se sont alignés au taux horaire CNAV de 24.50€ à partir du 1^{er} Octobre 2021, inchangé sur 2022.



- L'AVENANT 43

L'avenant 43 portant révision de la classification des emplois et du système de rémunération des salariés de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services à domicile est entré en vigueur le 1er octobre 2021, et a fait l'objet d'une revalorisation de 737 k€ de la masse salariale sur 2022. Cette augmentation est subventionnée, pour un montant de 557.1 K€ par le département du nord, via une convention d'attribution d'une dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour la revalorisation des rémunérations de la branche Aide à Domicile liée à son avenant 43.

- LITIGE PRUD HOMAL :

Néant.

- LITIGE SOCIAL :

Néant.

- LITIGE PENAL :

Néant

- NOUVELLE REGLEMENTATION COMPTABLE :

Depuis le 1er janvier 2016, les mises à disposition de biens ou de personnes entre deux associations exonérées de TVA sont désormais assujetties à la TVA. La provision pour risque comptabilisée en 2020, pour 22.3 K€ correspondant au risque encouru pour 2020, a été reprise en 2022.

Aucun autre fait n'est à signaler.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

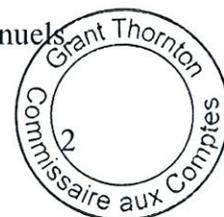
Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 1 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

6 PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

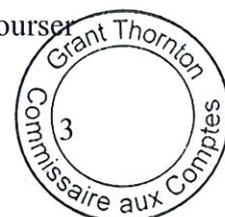
7 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association. En 2020, une charge sur exercice antérieur pour 47.9 K€, a été comptabilisée suite à une régularisation des charges sociales de retraite pour 2019.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

8 EMPRUNTS

L'association a obtenu un emprunt de 250 000 € en début d'année 2018, le solde à rembourser au 31 Décembre 2022 s'élève à 4254 €



9 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Association FLORALYS DOMICILE

COMPTES ANNUELS 2022

Etat de l'actif immobilisé

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation exercice	Acquisitions créations
	Frais d'établissements R&D	TOTAL 1	-	
	Autres postes d'immo incorporelles	TOTAL 2	181 952	-
	Terrains		-	
Constructions	sur sol propre		-	
	sur sol d'autrui		-	
	Inst. gales, agencs, et am. const.		-	
	Installations techniques, matériel et outillage ind		-	
Autres immo corporelles	Installations générales, agences, aménagts divers		-	
	Autres matériels de transport		-	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	183 781	- 38 989	1 320
	Emballages récupérables et divers		-	
	Immobilisations corporelles en cours		-	
	Avances et acomptes		-	
	TOTAL 3	183 781	- 38 989	1 320
	Participation évaluées par mise en équivalence		-	
	Autres participations	32 015		-
	Autres titres immobilisés		-	-
	Prêts & autres immobilisations financières	169 903		16 682
	TOTAL 4	201 918	-	16 682
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	621 675	- 38 989	18 002

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine fin d'exercice
	Frais d'établissements R&D	TOTAL 1			
	Autres postes d'immo incorporelles	TOTAL 2		181 952	
	Terrains				
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	Inst. gales, agencs, et am. const.				
	Installations techniques, matériel et outillage ind				
Autres immo corporelles	Installations générales, agences, aménagts divers				
	Autres matériels de transport			-	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			146 112	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL 3	-	-	146 112	-
	Participation évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			32 015	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immobilisations financières			186 585	
	TOTAL 4	-	-	218 600	-
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	-	-	546 664	-



10 ETATS DES AMORTISSEMENTS

Association FLORALYS DOMICILE

COMPTES ANNUELS 2022

Etat des amortissements

CADRE A		SITUATION ET MOUVEMENTS DE L EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Frais d'établissements R&D	TOTAL 1				-
Autres postes d'immo incorporelles	TOTAL 2	176 554	5 398		181 952
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	Inst. gales, agencets, et am. const.				
Installations techniques, matériel et outillage ind					
Autres immo corporelles	Installations générales, agences, aménagts divers				
	Autres matériels de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	105 858	20 220.36	-	126 078
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL 3	105 858	20 220	-	126 078
	TOTAL GENERAL (1+2+3)	282 412	25 619	-	308 030



11 ETAT DE PROVISIONS ET DEPRECIATION

Association FLORALYS DOMICILE

COMPTES ANNUELS 2022

Etat des provisions inscrites au bilan

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30 %				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
autres provision réglementées				
TOTAL 1	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	30 000	-	-	30 000
Provisions garanties données aux clients				-
Provisions pour perte sur marchés à terme				-
Provisions pour amendes et pénalités				-
Provisions pour pertes de change				-
Provisions pour pensions, obligations similaires				-
Provisions pour impôts	22 300		22 300	-
Provisions pour renouvellement immobilisations				-
Provisions pour gros entretien et grandes révis				-
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				-
Autres provisions pour risques et charges	-		-	-
TOTAL 2	52 300	-	22 300	30 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations	- incorporelles			
	- immobilisations corporelles			
	- titres mis en équivalence			
	- titres de participations			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	5 126	10 622	5 126	10 622
Autres provisions pour dépréciations				-
TOTAL 3	5 126	241 881	5 126	241 881
TOTAL GENERAL (1+2+3)	57 426	241 881	27 426	271 881
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			10 622	5 126
- financières				
- exceptionnelles			-	22 300



12 CHARGES ET PRODUITS D EXCEPTIONNELS

Association FLORALYS DOMICILE
COMPTES ANNUELS 2022
Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels :

	Montant
Régularisations comptes de Tiers et Divers (exercices antérieurs)	139 310.12
QP de subventions d'investissement	-
Produits exceptionnels sur Opération de gestion	
REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	22 300.00
PRODUITS DE CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	-
TOTAL	161 610.12

Charges exceptionnelles :

	Montant
Régularisations comptes de Tiers et Divers (exercices antérieurs)	
Dotation prov Risques et Charges	
Pénalités	3 000.00
Charges exceptionnelles de gestion	
TOTAL	3 000.00

13 ETATS DES CREANCES ET DES DETTES

Association FLORALYS DOMICILE

COMPTES ANNUELS 2022

Etat des créances et dettes

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts		186 585		186 585
Autres immobilisations financières		1 374		1 374
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux		10 622		10 622
Autres créances clients		524 856	524 856	
Créances représ. de titres prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés		2 735	2 735	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		-	
	Taxe sur la valeur ajoutée	126 534	126 534	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		-	
	Divers		-	
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		125 405	125 405	
Charges constatées d'avance		75 709	75 709	-
TOTAUX		1 053 820	855 239	198 581

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et obligations convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
à 1 an maximum à l'origine					
à plus de 1 an à l'origine		4 254	4 254	-	
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		502 218	502 218		
Personnel et comptes rattachés		775 788	775 788		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		299 775	299 775		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	64 880	64 880		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	88 253	88 253		
	Divers				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		267 039	267 039		
Autres dettes		41 444	41 444		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		2 043 651	2 043 651	-	-



14 TRANSFERT DE CHARGES

Association FLORALYS DOMICILE
COMPTES ANNUELS 2022
Transferts de charges

Transferts de charges d'exploitation :

	Montant
Remboursement activité partielle	5 458.41
Refacturation Personnel ADM et Hôtesses	184 140.13
Remboursement Prévoyance	113 191.65
Remboursement FORMATION	32 082.10
TOTAL	334 872.29

15 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Pour l'exercice 2023, le contexte géopolitique en Europe et la crise sociale en cours nous prédit une inflation qui poursuit sa course. En février 2023, la hausse des prix à la consommation est impactée à 6,2% par rapport à février 2022 (ressource INSEE). Pour contrer cette augmentation, nous avons augmenté nos tarifs de 7.36%, en conformité avec l'autorisation du ministère des finances, suivant l'arrêté du 23 Décembre 2022, afin de maintenir l'association à l'équilibre.

Malgré les divers éléments conjoncturels pouvant survenir, cela ne devrait pas remettre en cause la continuité d'exploitation compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des présents comptes annuels.

